

3. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

PLU approuvé par délibération
du Conseil Municipal en date
du 28 Mars 2007

Le Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME REVISION N°2

COMMUNE DE NAVES

DEPARTEMENT DU TARN

ZA de Roumagnac - BP 50007 - 81601 GAILLAC
05.63.57.19.09 05.63.57.12.92
sud@sesaer.fr



Aménagement

Urbanisme

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LES ORIENTATIONS GENERALES	3
1. CONTENIR L'ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE PAR UNE URBANISATION MAITRISEE	4
2. SECURISER LES DEPLACEMENTS ET AMELIORER LE CADRE DE VIE	5
3. ORGANISER LES SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS	6
4. PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL, CULTUREL ET L'ACTIVITE AGRICOLE	7
5. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE	8

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Navès fait suite au diagnostic territorial. Il est l'expression des orientations du projet de la municipalité et constitue un cadre de référence pour les différentes actions d'aménagement et d'urbanisme qu'engagera la commune dans le cadre du PLU.

Conformément à la nouvelle loi Urbanisme et Habitat, n° 2003-590 du 2 juillet 2003, le PADD n'est plus opposable aux tiers.

Il définit, dans le respect des objectifs et principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement qui concernent l'organisation générale du territoire communal.

LES ORIENTATIONS GENERALES

Les principes généraux du développement communal

- Le développement de l'urbanisation doit principalement se faire en continuité du bourg de Navès et sa périphérie, mais également des zones de développement récent de l'urbanisation, par des actions individuelles et groupées, afin de recentrer l'urbanisation sur les pôles équipés (Navès, Barginac, Montespieu).
- Les hameaux et groupes de constructions auront un développement limité afin de conserver le caractère rural de la commune. Des constructions seront possibles en continuité des espaces déjà construits, suffisamment équipés (eau, électricité, accès) et répondant aux objectifs du schéma d'assainissement, afin de conforter ces pôles ruraux.
- Le développement des écarts n'est pas prioritaire afin de limiter l'emprise sur les zones agricoles.

Les investissements publics

Les produits fiscaux de la commune de Navès ne lui permettent de s'engager que dans des programmes d'investissements limités et programmés. Il convient donc de faire une analyse de l'impact financier des extensions de l'urbanisation tant en terme de réseaux que d'équipements publics. Soucieuse d'assurer un aménagement cohérent et un développement durable du territoire communal, en coordination avec les choix stratégiques de développement retenus dans le Contrat d'agglomération de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la municipalité a dégagé les orientations générales suivantes dans le cadre de son PADD :

1. Contenir l'accroissement démographique par une urbanisation maîtrisée
2. Sécuriser les déplacements et améliorer le cadre de vie
3. Organiser les services et les équipements publics
4. Préserver le patrimoine naturel, culturel et l'activité agricole
5. Développer l'économie locale

Les principales orientations générales sont reprises sur le plan ci-joint

1. Contenir l'accroissement démographique par une urbanisation maîtrisée

RAPPELS DU DIAGNOSTIC ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

La commune de Navès comptait, au recensement de 1999, 703 habitants. Aujourd'hui, elle compte 836 habitants d'après les dernières estimations de la commune.

La comparaison des chiffres des deux derniers recensements et de l'estimation actuelle, met en évidence la forte croissance de la population.
Entre 1999 et 2005, la commune a en effet gagné environ 110 habitants, soit 22 nouvelles personnes par an.

Sa proximité de Castres (5 km), pôle urbain et bassin d'emploi majeur, en fait une zone extrêmement attractive du point de vue résidentiel.

La commune affiche par ailleurs un faible taux de localité (12,2% en 1999) par rapport aux tendances locales (plus de 35% pour l'aire urbaine et 30% pour le département).

- Deux enjeux se dégagent face à ce constat pour la commune :
- Organiser et maîtriser son développement urbain
 - Adapter ses équipements aux besoins de sa population

Le développement de l'urbanisation implique également de mener une réflexion sur la voirie, les réseaux, les espaces et les équipements publics, afin qu'ils répondent aux besoins de la nouvelle population.

ORIENTATIONS GENERALES

Navès souhaite continuer à accueillir une population nouvelle, notamment pour le maintien et le bon fonctionnement de ses équipements scolaires, tout en préservant son identité. Elle souhaite ainsi adopter une croissance plus régulière de sa population pour, à l'horizon 2015, ne pas dépasser les 1200 habitants.

Le développement de l'urbanisation sera facilité par des opérations d'ensemble à proximité du bourg et des équipements (dans les secteurs raccordables au réseau d'assainissement collectif notamment) ainsi que par une densification de l'habitat dans les secteurs d'ores et déjà urbanisés.

L'offre de logements sera diversifiée à proximité des équipements et des services à la population, par la réalisation de logements locaux et la réaffectation de bâtiments de service public (école, mairie).

Le recentrage de l'urbanisation s'effectuera par la mise en place de l'assainissement collectif sur le bourg de Navès dans un premier temps puis sur Montespieu et Barginac, dans un second temps.

L'urbanisation sera planifiée en fonction des capacités de financement des réseaux (assainissement).

2. Sécuriser les déplacements et améliorer le cadre de vie

RAPPELS DU DIAGNOSTIC ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

Les deux axes qui posent problème en terme de sécurité des déplacements sont les suivants :

- Les RD 50b et 85, qui mènent à Castres et Revel, sont extrêmement empruntées, ce qui occasionne des problèmes de sécurité, principalement à hauteur de leur intersection et de l'entrée sud du bourg.
- La RD 621 qui traverse la partie sud de la commune et dessert le hameau de Montespieu, pose également des problèmes de sécurité liés, notamment, à la vitesse des véhicules et au manque de visibilité des accès.

L'offre en transport scolaire est présente sur la commune pour les enfants scolarisés dans les écoles, collèges et lycées de Castres.

Toutefois, l'accueil de nouveaux habitants implique des renforcements en terme d'organisation et de sécurité dans le ramassage scolaire.

La commune manque de voies de circulation douce (piétonnes et cyclables) entre les zones habitées et les principaux équipements.

Le développement et la réorganisation des voies de circulation douce sont des enjeux forts en terme de sécurisation des déplacements.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La commune souhaite renforcer la sécurité sur les principales routes départementales. Les RD 50b et 85 sont des axes de transit majeurs sur lesquels la commune souhaite retraiter les intersections.

La commune souhaite également faciliter les déplacements sur le territoire communal en retirant la largeur de certaines voies communales et en aménageant certaines intersections.

Les modes de déplacement doux entre les zones d'habitat, les équipements et services seront renforcés et créés par une continuité piétonne.

La commune souhaite renforcer les liens entre les zones d'habitat, d'équipement et de services en limitant les voies en impasse et favoriser le maillage viaire afin de reconnecter les quartiers entre eux et au bourg.

L'attractivité et le développement du territoire seront assurés par l'aménagement d'espaces publics situés entre les zones d'urbanisation future et les zones d'équipements et de services, afin d'assurer la sécurité des usagers et d'améliorer le cadre de vie.

Par ailleurs, les nouveaux accès seront limités sur la voirie départementale dans les secteurs de développement de l'urbanisation.

Enfin, des aménagements seront réalisés pour renforcer la sécurité et le confort des usagers des transports scolaires.

3. Organiser les services et équipements publics

RAPPELS DU DIAGNOSTIC ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

La commune est bien dotée en équipements, répartis dans le centre bourg et à proximité des pôles urbanisés.

Toutefois l'accueil d'une nouvelle population devra s'accompagner d'un renforcement de ces équipements (cimetière, station d'épuration, petite enfance, etc.).

Les services publics (mairie, école) sont limités sur la commune, du fait de la proximité de Castres.

Ces services devront être réorganisés pour répondre aux besoins de la population nouvelle.

ORIENTATIONS GENERALES

La municipalité souhaite optimiser les services à la population en créant et en prévoyant l'extension d'équipements publics (mairie, école, salle de sports, cimetière, ouvrage épuration) et en facilitant leur accessibilité afin d'optimiser leur fréquentation, en les implantant à proximité du centre bourg et des futures zones développement de l'urbanisation.

Dans cette optique, les bâtiments de la mairie et de l'école actuels seront réaffectés au parc de logements locaux.

Dans le cadre de nouvelles zones à l'urbanisation, le retraitement des espaces publics est une priorité pour l'amélioration du cadre de vie des habitants et le bon fonctionnement des équipements.

La commune souhaite créer des zones de stationnement supplémentaires à proximité des futurs équipements et services.

4. Préserver le patrimoine naturel, culturel et l'activité agricole

RAPPELS DU DIAGNOSTIC ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

La prise en compte des zones inondables est importante dans l'organisation territoriale de la commune. Navès est entourée à l'est par le Thoré et au sud par le Bernazobre dont les abords doivent être entretenus. La présence de secteurs boisés renforce les intérêts paysagers et naturels de la commune. La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sont des priorités pour améliorer le cadre de vie.

La commune possède plusieurs éléments du patrimoine bâti de grande qualité, et le bâti traditionnel est de manière générale bien rénové. Leur préservation contribuera à renforcer l'attractivité communale.

L'ensemble des habitations de la commune fonctionne avec un dispositif d'assainissement autonome. La modification du schéma d'assainissement prévoit la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble du bourg avec la création d'un ouvrage épuratoire d'une capacité de 1000 E.H., qui pourrait, à terme, recueillir les eaux usées du hameau de Montespieu.

Bien que l'activité agricole ait considérablement diminué sur Navès, 17 exploitants sont encore recensés sur le territoire, dont 7 sont professionnels. Ils se situent principalement sur la partie nord-est et au sud du territoire communal.

Une urbanisation trop lâche risque de compromettre l'activité agricole.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Les vallées du Thoré et du Bernazobre comportent une zone inondable dans laquelle le développement de l'urbanisation est à proscrire.

La présence de secteurs boisés est aussi à préserver. La commune pourrait en acquérir une partie afin de l'aménager.

Les châteaux et leurs abords présents sur le territoire communal et la Tour de la commune représentent un intérêt culturel qu'il faut préserver.

Le petit patrimoine rural fera l'objet de mesures de protection (pigeonnier, etc.).

Les espaces agricoles dans les vallées à fort potentiel agronomique et de la plaine entre le secteur de Labronde et le bourg de Navès sont à préserver de manière à ne pas gêner l'activité.

5. Développer l'économie locale

RAPPELS DU DIAGNOSTIC ET DES PRINCIPAUX ENJEUX

Les commerces et services sont limités sur la commune de Navès (présence d'un pôle multiservice à proximité de la mairie et de l'école), du fait de la proximité de Castres.

L'accompagnement de la dynamique commerciale et de services est important pour la vie socio économique de la commune et l'aménagement de plusieurs zones prévu à cet effet est un enjeu important pour l'attractivité du centre bourg de Navès, mais également en terme de dynamique d'emplois.

ORIENTATIONS GENERALES

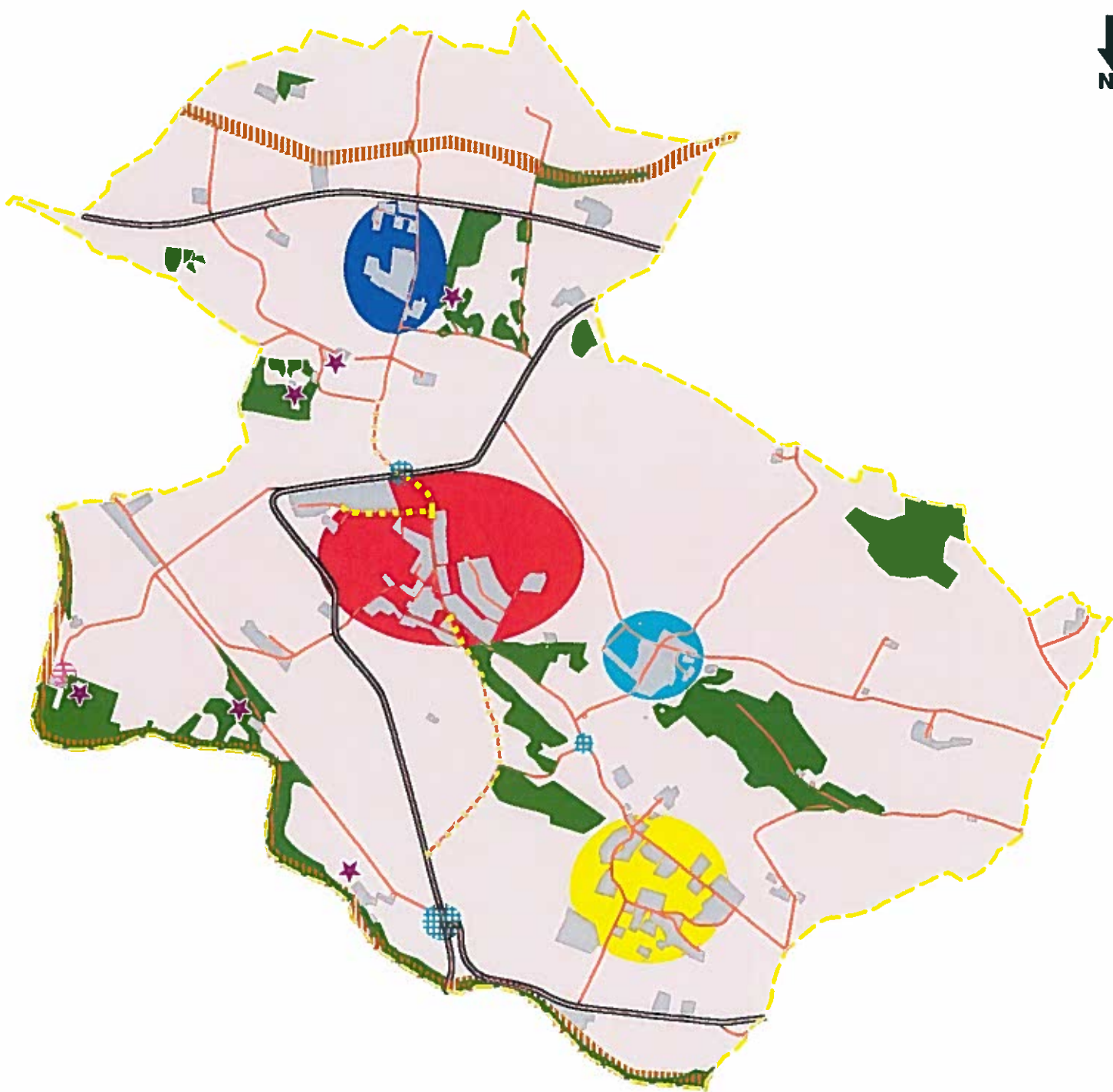
La commune souhaite redonner une dynamique commerciale au centre bourg autour des futures zones développement de l'urbanisation en réservant des espaces pour l'implantation d'activités commerciales et de services :

- Une zone réservée à l'implantation d'une résidence de retraite.
- Une zone destinée à la mise en place d'un « pôle santé » regroupant exclusivement des services de santé
- Une zone vouée à l'implantation d'activités commerciales, de services et de bureaux à proximité de la RD 85

Dans le centre bourg, la vocation d'habitat, de commerces et de services doit être confortée pour répondre aux besoins de la population par une politique des déplacements et du stationnement qui facilite les échanges.

LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D.

N



Existant

Voies de transit majeures
Voies de desserte internes

Bâti existant

Mesures d'aménagement

Carrefours à aménager

Voies à conforter

Aire de retournement à créer

Mesures de développement

Développement préférentiel
de l'urbanisation

Densification de l'habitat existant

Développement limité de l'urbanisation

Développement futur de l'urbanisation

Mesures de préservation

Espaces boisés à protéger

Espaces agricoles à préserver

Rives du Thoré et du
Bernazobre à entretenir

Patrimoine architectural à protéger

ORGANISATION DU DEVELOPPEMENT PREFERENTIEL DU BOURG

